

Annuaire Eurostat 2004

Le guide statistique de l'Europe

Données 1992-2002

Chapitre 8



COMMISSION
EUROPÉENNE



THEME 1
Statistiques
générales

1

Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.

**Un nouveau numéro unique gratuit:
00 800 6 7 8 9 10 11**

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur suivant: <http://www.europa.eu.int/comm/eurostat/>

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2004

ISBN 92-894-4964-0

ISSN 1560-490X

© Communautés européennes, 2004

REMERCIEMENTS

Les auteurs de *l'Annuaire Eurostat 2004* adressent leurs remerciements à tous ceux qui ont contribué à sa réalisation. L'annuaire a pu être publié grâce à l'assistance et au soutien des collègues suivants:

EUROSTAT, OFFICE STATISTIQUE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Unité A5 — Information et diffusion

M. Copers, V. Guillemet, A. Johansson-Augier, G. Kyj, M. Radulescu,
avec l'assistance et le soutien des directions suivantes d'Eurostat:

Direction B — Méthodologies et outils statistiques

B1 Coordination méthodologique (*M. Hahn, M. Léonard, M. Mietzner, L. Sproge, H. Strandell*)
 B2 Gestion informatique — Systèmes d'information (*V. Dreux*)
 B4 Bases de données de référence (*D. Groenez, M. Loos, S. Paganoni, A. Pasqui, O. Stembert*)
 B5 Recherche (*S. Frank, G. Strack*)

Direction C — Statistiques économiques et monétaires

C2 Comptes économiques (*J.-P. Arnotte, R. Barcellan, I. Kuhnert*)
 C3 Finances publiques et fiscalité (*G. Amerini, P. Borges, G. Thouvenin*)
 C4 Balance des paiements (*L. Biedma, D. Comini, P. Passerini*)
 C5 Prix (*L. Viglino*)

Direction D — Statistiques du marché intérieur, emploi et affaires sociales

D1 Marché du travail (*A. Franco Lopez, W. Grünwald, A. Paternoster, A. Persenaire*)
 D2 Conditions de vie et protection sociale (*G. Abramovici, I. Dennis, A. Melis, J. Piirto*)
 D3 Entreprises (*P. Feuvrier, M. Hult*)
 D4 Énergie et transports (*A. Gikas, H. Strelow*)
 D5 Éducation et culture (*B. Andrén, E. Kailis, K. Nestler*)
 D6 Santé et sécurité alimentaire (*B. De Norre, D. Dupré, A. Karjalainen*)
 D7 Société de l'information et services (*M. Lumio, H.-W. Schmidt*)

Direction E — Statistiques sur l'agriculture, la pêche, les Fonds structurels et l'environnement

E1 Statistiques structurelles, agriculture (*K. Duchateau*)
 E2 Statistiques sur les produits agricoles (*G. Mahon*)
 E3 Pêche, développement rural et forêt (*P. Boday, D. Cross*)
 E4 Fonds structurels (*T. Carlquist*)
 E5 Environnement et développement durable (*C. Garland, J. Klein, P. Wolff*)

Direction F — Statistiques des relations extérieures

F1 Démographie, migration (*F. Bovagnet, D. Thorogood*)
 F2 Commerce international (*A. Berthomieu, C. Corsini*)

AELE (*R. Ragnarson*)

Géonomenclature (*E. Jouangrand*)

TRADUCTION

Direction générale de la traduction de la Commission européenne, Luxembourg

OFFICE DES PUBLICATIONS OFFICIELLES DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Les statisticiens au service de l'Europe

Le service d'Eurostat	9	Au-devant de la scène: le développement durable	25	1
L'Union européenne dans le contexte global	15			

Les Européens

La population	39	Le marché du travail	85	2
La santé	57	Les ménages et l'aide sociale	93	
L'éducation et la formation	73			

L'économie

Les comptes nationaux	117	La balance des paiements	149	3
Les prix et les salaires	137	Le commerce international de biens .	161	

L'environnement

L'environnement	167			4
---------------------------	-----	--	--	----------

Les sciences et les technologies

La recherche et le développement . .	181			5
La société de l'information	189			

Les secteurs d'activité et les entreprises

Les structures des entreprises en un coup d'œil	199	Les marchés financiers	207	6
L'industrie et le bâtiment	203	Les transports	211	
Le commerce	205	Le tourisme	219	
		L'énergie	223	

L'agriculture, la sylviculture et la pêche

L'agriculture	233	La pêche	247	7
La sylviculture	245			

Annexes

Glossaire	253	Nomenclature des marchandises, CTCI rév. 3	271	8
Géonomenclature 2004	268	Abréviations et acronymes	273	
Nomenclature des activités économiques dans la Communauté européenne, NACE rév. 1.1 .	270	Instructions pour l'utilisation du CD-ROM .	280	

L'annuaire Eurostat est un produit combiné

L'annuaire Eurostat 2004 est un produit combiné composé d'un livre et d'un CD-ROM. Le CD-ROM contient l'ensemble des informations statistiques de l'annuaire Eurostat 2004, dont une sélection est présentée dans le livre.

Le CD-ROM est trilingue (allemand, anglais, français). Il contient:

- les fichiers PDF de la version papier;
- plus de 1 000 tableaux statistiques et graphiques. Toutes les données peuvent être aisément extraites des tableaux. Les graphiques peuvent être générés de façon dynamique selon les souhaits du lecteur;
- toutes les informations statistiques générales concernant «Sur le devant de la scène: le développement durable»;
- des liens vers le site internet d'Eurostat pour trouver davantage d'informations, par exemple sur d'autres publications, ou des données plus récentes. Sur son site web, Eurostat fournit un éventail d'informations statistiques qui peuvent être consultées en ligne ou téléchargées gratuitement.

L'annuaire Eurostat est facile à utiliser

- Les textes introductifs des différentes sections expliquent les principales caractéristiques et la pertinence des informations présentées et donnent une idée des autres données sur le sujet disponibles à Eurostat.
- Le glossaire clarifie les termes et concepts statistiques utilisés.
- Les abréviations et acronymes utilisés sont explicités dans l'encart inséré dans l'annuaire.

Date d'extraction des données

Les données statistiques présentées dans cet annuaire ont été extraites le 10 mai 2004 et représentent toutes celles qui étaient disponibles à ce moment.

Ordre et codes des pays

Dans l'annuaire Eurostat, les États membres de l'UE sont classés dans l'ordre protocolaire. Il s'agit de l'ordre alphabétique des noms des pays dans leurs langues respectives.

Dans l'annuaire, les pays sont généralement identifiés par la désignation officielle la plus courte. Si des codes sont utilisés, ce sont les codes ISO à deux chiffres; dans le cas de la Grèce et du Royaume-Uni, ces codes sont, respectivement, EL et UK.

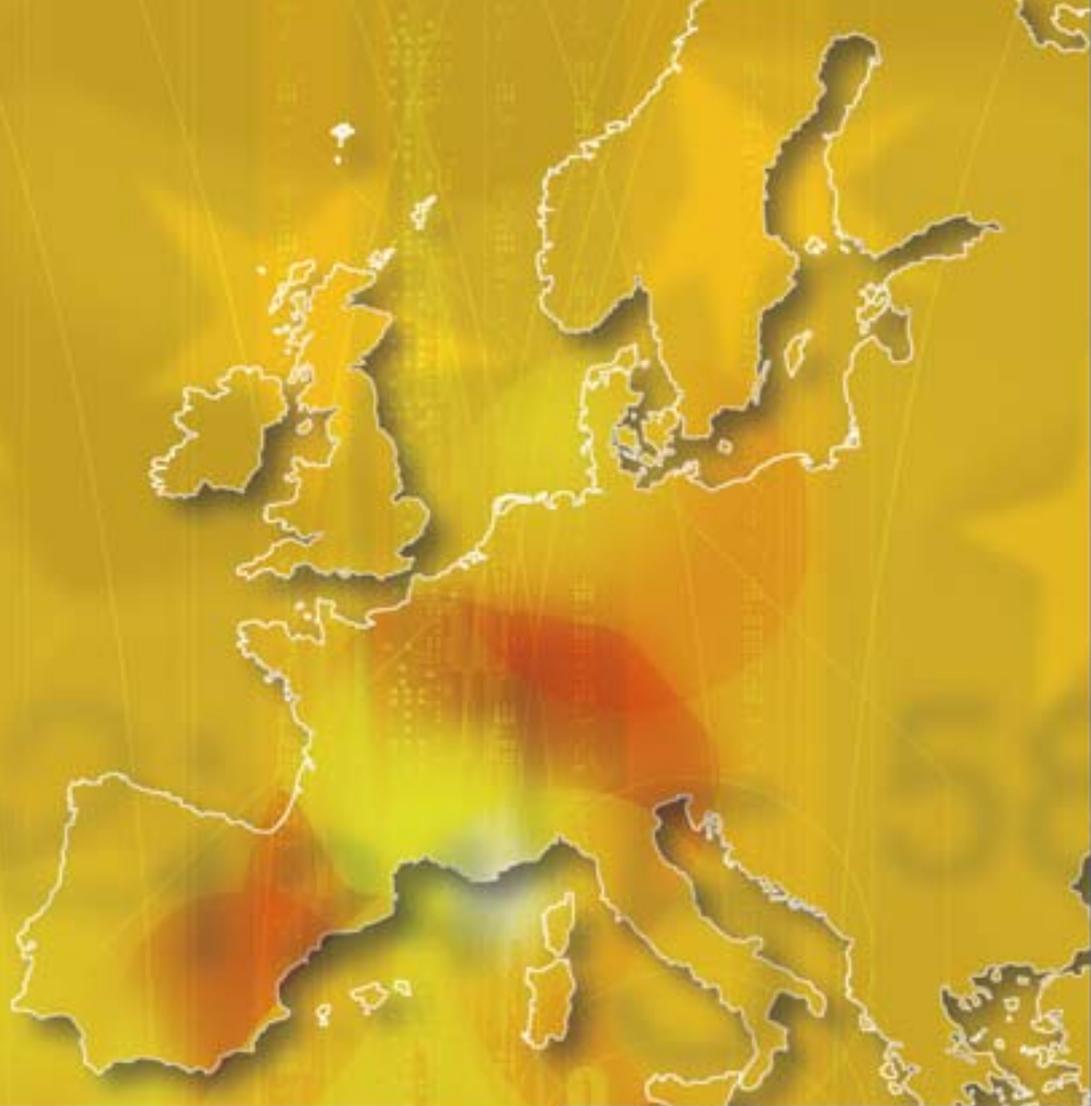
Une liste complète des codes ISO peut être consultée à l'adresse suivante:

<http://www.iso.org/iso/en/prods-services/iso3166ma/index.html>

Symboles et codes

- non applicable ou zéro réel ou zéro par défaut
- 0 moins de la moitié de l'unité utilisée
- : non disponible
- p valeur provisoire
- e valeur estimée
- s estimation d'Eurostat
- r valeur révisée
- f prévision
- u donnée peu fiable ou incertaine (voir textes explicatifs)
- :u donnée extrêmement peu fiable
- :c confidentiel
- :n non significatif
- b rupture de série (voir textes explicatifs)
- i voir note en bas de page

€ zone représente zone euro. «€ zone», qui n'est pas un symbole officiel, est utilisé ici pour des raisons pratiques.



Annexes

| Glossaire 253-267

|| Géonomenclature 2004 268-269

||| NACE Rév. 1.1 270

|||| CTCI Rév. 3 271-272

||||| Abréviations et acronymes 273-275

Instructions pour l'utilisation du CD-ROM 280

A large white number '8' is centered on a dark blue background. The background is filled with a pattern of white paperclips, some overlapping and some scattered, creating a textured effect.

Glossaire

Administration centrale

L'administration centrale comprend tous les organismes administratifs de l'État et les autres organismes centraux dont la compétence s'étend sur la totalité du territoire, à l'exception des administrations de sécurité sociale de l'administration centrale.

Administrations d'États fédérés

Unités institutionnelles distinctes qui exercent certaines fonctions d'administration à un niveau inférieur à celui de l'administration centrale et supérieur à celui des unités institutionnelles publiques locales, à l'exception des administrations de sécurité sociale.

Administrations de sécurité sociale

Unités institutionnelles centrales, fédérées et locales, dont l'activité principale consiste à fournir des prestations sociales et qui répondent aux deux critères suivants: i) certaines catégories de la population sont obligées — en vertu de dispositions légales ou réglementaires — de participer au régime ou de verser des cotisations; ii) indépendamment de leur rôle d'organisme de tutelle ou en tant qu'employeur, les administrations publiques sont responsables de la gestion de ces unités pour ce qui concerne la fixation ou l'approbation des cotisations et des prestations.

Administrations locales

Les administrations locales comprennent toutes les administrations publiques (à l'exception des administrations locales de sécurité sociale) dont la compétence s'étend seulement sur une subdivision locale du territoire économique.

Administrations publiques

Le secteur des administrations publiques comprend toutes les unités institutionnelles dont la production est destinée à la consommation individuelle et collective et qui sont essentiellement financées par des contributions obligatoires versées par des unités appartenant aux autres secteurs et/ou toutes les unités institutionnelles dont l'activité principale est la redistribution du revenu et de la richesse nationale. Le secteur des administrations publiques est subdivisé en quatre sous-secteurs: administration centrale, administrations d'États fédérés, administrations locales et administrations de sécurité sociale.

Aquaculture

Élevage d'organismes aquatiques, notamment poissons, mollusques et crustacés et plantes aquatiques. Cette activité suppose une certaine forme d'intervention dans le processus d'augmentation de la production, par exemple la mise en charge régulière, l'alimentation et la protection contre les prédateurs. Elle implique

également la propriété individuelle ou collective du stock en élevage ou des droits résultant de dispositions contractuelles en ce qui le concerne.

Balance des paiements

Dans le cadre de la balance des paiements, le solde de chaque poste (balance des biens, balance des services, etc.) est égal à la différence entre les exportations (crédits) et les importations (débits). La balance est excédentaire lorsque les exportations sont supérieures aux importations et elle est déficitaire dans le cas contraire.

— Autres services aux entreprises

Dans le cadre de la balance des paiements, ce poste inclut le négoce international et les autres services liés au commerce, la location-exploitation ainsi que divers services aux entreprises spécialisés et techniques.

— Redevances et droits de licence

Dans le cadre de la balance des paiements, ce poste couvre les flux de paiements et de recettes entre résidents et non-résidents qui sont liés à l'utilisation légale d'actifs incorporels non financiers non produits et de droits de propriété et à l'exploitation, dans le cadre d'accords de licence, des œuvres originales ou des prototypes créés.

— Revenus

Dans le cadre de la balance des paiements, les revenus se subdivisent en deux rubriques: la rémunération des salariés qui couvre les traitements, salaires et autres émoluments, en espèces ou en nature, versés à des individus en paiement du travail effectué pour le compte d'unités économiques dont le lieu de résidence est différent du leur; les revenus des investissements qui couvrent les revenus qu'une entité résidente tire de la détention d'avoirs financiers extérieurs et les revenus que les non-résidents tirent de leurs avoirs financiers investis dans l'économie déclarante. Sont inclus les intérêts et dividendes des investissements directs, des investissements de portefeuille et autres investissements.

— Services d'assurances

Dans le cadre de la balance des paiements, ce poste couvre la fourniture de divers types d'assurances à des non-résidents par des compagnies d'assurances résidentes et vice versa.

— Services d'informatique et d'information

Dans le cadre de la balance des paiements, ce poste couvre les transactions de données

informatiques et d'informations de presse entre résidents et non-résidents.

— **Services de bâtiment et travaux publics**

Dans le cadre de la balance des paiements, ce poste couvre les travaux de construction et d'installation effectués par des salariés d'une entreprise à l'extérieur du territoire économique de cette dernière. Les travaux sont généralement effectués pendant une période de courte durée. Les biens importés par l'entreprise pour la réalisation des travaux sont inclus dans la valeur de ces services plutôt que dans celle des biens.

— **Services financiers**

Dans le cadre de la balance des paiements, ce poste couvre les services d'intermédiation financière et les services financiers auxiliaires entre résidents et non-résidents.

— **Services fournis ou reçus par les administrations publiques, non compris ailleurs**

Dans le cadre de la balance des paiements, ce poste est une catégorie résiduelle couvrant tous les services fournis ou reçus par le secteur public ou les organisations internationales ou régionales et ne figurant dans aucun des autres sous-postes des services (tels que les services financiers, les services d'assurances, les services de communication, etc.).

— **Services personnels, culturels et relatifs aux loisirs**

Dans le cadre de la balance des paiements, ce poste couvre les services audiovisuels et connexes ainsi que les autres services culturels fournis par des résidents à des non-résidents et vice versa.

Bois de sciage

Bois produit par sciage en long ou selon un procédé d'équarrissage et qui, à quelques exceptions près, fait plus de 5 mm d'épaisseur.

Brevets de haute technologie

Les brevets de haute technologie sont comptés selon les critères établis par le rapport statistique trilatéral où les domaines techniques suivants sont définis comme étant de haute technologie: équipement informatique et équipement de bureau automatisé, micro-organismes et génie génétique, aviation, technologie des communications, semi-conducteurs et lasers.

Captures

Captures de produits de la pêche (poissons, mollusques, crustacés et autres animaux aquatiques, résidus et plantes aquatiques), quel qu'en soit l'usage (commercial, industriel, sportif ou de subsistance), par tous les types et catégories d'unités de pêche (pêcheurs, bateaux, engins, etc.) opérant aussi bien en eau douce et saumâtre à l'intérieur des terres qu'en zones de pêche côtière, extracôtière et hauturière. La

production de l'aquaculture n'est pas prise en compte. Les captures sont normalement exprimées en équivalents-poids vif et obtenues par application de coefficients de conversion au poids débarqué ou au poids du produit. Comme telles, les statistiques sur les captures excluent les quantités qui sont capturées, mais qui, pour diverses raisons, ne sont pas débarquées.

Causes de décès

L'analyse des causes de décès se fonde sur la cause ayant provoqué le décès comme indiqué à la section B du certificat de décès. Les causes de décès sont définies par référence à la classification internationale des maladies de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), adoptée par la plupart des pays. Bien que les définitions soient harmonisées, les statistiques peuvent ne pas être entièrement comparables, étant donné que les classifications peuvent différer lorsque la cause du décès est multiple ou difficile à évaluer ou en raison de procédures de notification différentes.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comprend les totaux facturés par l'unité d'observation pendant la période de référence. Il correspond aux ventes de biens et de services à des tiers. Le chiffre d'affaires inclut tous les droits et taxes appliqués aux biens ou services facturés par l'unité, à l'exception de la TVA facturée par cette dernière à ses clients et d'autres taxes déductibles similaires directement liées au chiffre d'affaires. Il comprend également tous les frais (transport, emballage, etc.) répercutés sur le client, même s'ils figurent séparément sur la facture. Les réductions de prix, rabais et remises, ainsi que la valeur des emballages retournés, doivent être déduits. Les revenus classés comme autres revenus d'exploitation, revenus financiers et revenus exceptionnels dans les comptes de la société sont exclus du chiffre d'affaires. Les subventions d'exploitation versées par les autorités publiques ou les institutions de l'Union européenne sont également exclues. Pour les classes 66.01 et 66.03 de la NACE rév. 1.1, l'intitulé correspondant de cette caractéristique est «primes brutes souscrites».

Chômeur

Toute personne remplissant les trois conditions suivantes est considérée comme étant au chômage: être sans emploi pendant la semaine de référence, être en mesure de commencer à travailler dans un délai de deux semaines, avoir activement recherché un emploi à un moment donné au cours des quatre semaines précédentes ou avoir trouvé un emploi que l'on occupera plus tard, dans un délai maximal de trois mois. La durée du chômage est définie par la durée de recherche d'un emploi ou par le laps de temps qui s'est écoulé depuis la perte du dernier emploi (s'il est inférieur à la durée de recherche d'un emploi).

CITE

Classification internationale type de l'éducation, élaborée en 1976 par l'Unesco.

CITE 97

La classification internationale type de l'éducation (CITE) est un instrument de classement permettant d'élaborer des statistiques sur l'éducation au niveau international. Elle couvre deux variables de classification croisée: les niveaux d'éducation et les domaines d'études avec les dimensions complémentaires de l'orientation générale/professionnelle/préprofessionnelle et de la destination vers l'enseignement/le marché du travail. La version actuelle, CITE 97 (voir <http://unesco.org/en/pub/pub0.htm>), a été mise en œuvre pour la première fois dans les pays de l'Union européenne pour collecter les données de l'année scolaire 1997/1998.

Les changements dans la CITE ont altéré la comparabilité des séries chronologiques, en particulier en ce qui concerne le niveau 3 (enseignement secondaire du deuxième cycle) et le niveau 5 (premier cycle de l'enseignement supérieur). La CITE 97 a introduit un nouveau niveau, le niveau 4: enseignement postsecondaire qui n'est pas de l'enseignement supérieur (ce niveau était précédemment inclus dans les niveaux 3 et 5 de la CITE). Le niveau 6 de la CITE 97 ne concerne que le niveau du doctorat. La CITE 97 distingue sept niveaux d'éducation.

Citoyens nationaux

Personnes ayant la nationalité du pays dans lequel elles résident effectivement.

Citoyens non nationaux

Personnes n'ayant pas la nationalité du pays dans lequel elles résident effectivement.

Commerce

Commerce de gros, intermédiaires du commerce, commerce de détail et réparation de biens de consommation et de véhicules.

Consommation de capital fixe

Valeur, aux prix de remplacement, des biens de capital fixe reproductibles qui se sont dépréciés au cours de la période comptable (généralement un an) par suite d'une usure normale, d'une obsolescence prévisible et d'un taux normal de dommages accidentels. L'obsolescence imprévue, les catastrophes majeures et l'épuisement des ressources naturelles ne sont pas inclus.

Consommation des ménages

La consommation des ménages correspond à la valeur des biens et des services utilisés pour la satisfaction directe des besoins humains.

Un ménage peut être composé d'une personne isolée ou d'une famille.

La consommation des ménages couvre les achats de biens et de services, l'autoconsommation (par exemple les produits des jardins familiaux) ainsi que les loyers imputés des lo-

gements occupés par leur propriétaire (= le loyer que le ménage paierait s'il était locataire).

Consommation intermédiaire

La consommation intermédiaire correspond à la valeur des biens et des services utilisés comme entrées au cours de la production (à l'exclusion des actifs fixes dont la consommation est enregistrée comme consommation de capital fixe). Les biens et les services peuvent être soit transformés, soit entièrement consommés au cours du processus de production.

Cotisations sociales

Les cotisations sociales sont payées, à titre obligatoire ou volontaire, par les employeurs, les salariés, les travailleurs indépendants et les personnes n'exerçant pas d'activité rémunérée. Elles sont de deux types: cotisations réelles ou cotisations imputées.

Cours de formation professionnelle continue

Activités uniquement conçues pour assurer une formation professionnelle continue (FPC) en dehors du lieu de travail, par exemple dans une salle de classe ou dans un centre de formation, au cours desquelles un groupe de personnes reçoit une instruction dispensée par des enseignants/instructeurs/conférenciers pendant une période précisée à l'avance par les organisateurs du cours.

Cours externes

Cours préparés et gérés par une organisation ne faisant pas partie intégrante de l'entreprise, même s'ils sont dispensés dans cette dernière.

Cours internes

Cours conçus et gérés par l'entreprise, même s'ils sont dispensés en dehors de l'entreprise.

Coût direct des cours de FPC

Coût directement lié à la prestation de cours de formation professionnelle continue: honoraires et paiements versés aux formateurs externes et au personnel enseignant; frais de déplacement et autres dépenses diverses et indemnités de séjour; coût de la main-d'œuvre pour les formateurs internes participant en totalité ou en partie à la planification, à l'organisation et à la mise en œuvre des cours; frais de locaux (y compris les centres de formation) et d'équipement ainsi que frais de matériel.

Coût total de FPC

Dépenses totales consacrées aux cours de formation professionnelle continue. C'est la somme des coûts directs, des coûts de main-d'œuvre des participants et du solde entre les cotisations versées aux fonds de formation nationaux et régionaux et les recettes provenant de mécanismes de financement nationaux ou autres.

Coût total de la main-d'œuvre

Total des dépenses supportées par les employeurs pour employer des travailleurs. Pour

les besoins de la présentation, le coût total de la main-d'œuvre peut être subdivisé en «coût direct» et «coût indirect».

Le coût direct englobe les salaires et traitements bruts en espèces (rémunération directe et primes) et les salaires et traitements en nature (produits de l'entreprise, logement, voitures de service, tickets-repas, crèches, etc.). Les salaires et traitements en espèces constituent la majeure partie du coût direct alors que le coût indirect couvre les cotisations sociales effectives des employeurs (c'est-à-dire les cotisations de sécurité sociale prévues par la loi, les cotisations qui font l'objet d'une convention collective, les cotisations contractuelles et les cotisations volontaires), les cotisations sociales imputées à la charge des employeurs (surtout la rémunération garantie en cas de maladie ou de travail à temps réduit, plus l'indemnité de licenciement et l'indemnité compensatrice de préavis), le coût de la formation professionnelle, les frais de recrutement et les vêtements de travail fournis par l'employeur, les impôts payés par l'employeur (sur la base de la masse salariale ou de l'emploi), moins les subventions perçues par l'employeur (destinées à rembourser, en totalité ou en partie, le coût de la rémunération directe). Les cotisations sociales effectives des employeurs, en particulier les cotisations de sécurité sociale prévues par la loi et à la charge des employeurs, constituent la majeure partie du coût indirect.

Coûts salariaux directs

Voir «Coût total de la main-d'œuvre».

Coûts salariaux indirects

Voir «Coût total de la main-d'œuvre».

Crédits budgétaires publics de recherche et de développement

Les crédits budgétaires publics de recherche et de développement (CBPRD) sont un moyen de mesurer le soutien financier de l'État aux activités de R & D; ils incluent toutes les dotations allouées à la R & D dans les budgets de l'administration centrale (ou fédérale). Les administrations d'États fédérés ne sont prises en compte que si leur contribution est significative, alors que les fonds des administrations locales sont exclus.

Critères de convergence

Les critères de convergence pour l'union monétaire européenne peuvent être résumés de la manière suivante:

- stabilité des prix;
- situation des finances publiques;
- taux de change;
- taux d'intérêt à long terme.

— Situation des finances publiques

Les États membres doivent éviter de se trouver en situation de «déficit public excessif», c'est-à-dire que le déficit public prévu ou effectif ne doit pas dépasser 3 % du PIB et que la dette publique ne représente pas plus de 60

% de ce même PIB, à moins que le dépassement de la valeur de référence ne soit exceptionnel et temporaire ou que le rapport n'ait diminué de manière substantielle et constante.

— Stabilité des prix

Les États membres doivent avoir un degré de stabilité des prix durable et un taux d'inflation moyen, observé au cours d'une période d'un an avant l'examen, qui ne dépasse pas de plus de 1,5 % celui des trois États membres, au plus, présentant les meilleurs résultats en matière de stabilité des prix.

— Taux de change

Les États membres doivent avoir respecté les marges normales de fluctuation prévues par le mécanisme des taux de change (MTC) du système monétaire européen sans tensions graves pendant au moins les deux dernières années avant l'examen; en particulier, les États membres ne peuvent pas, de leur propre initiative, dévaluer leur monnaie par rapport à celle d'un autre État membre.

— Taux d'intérêt à long terme

Les États membres doivent, au cours d'une période d'un an précédant l'examen, avoir un taux d'intérêt nominal moyen à long terme qui n'excède pas de plus de 2 % celui des trois États membres, au plus, présentant les meilleurs résultats en matière de stabilité des prix.

Décès par accident de la route

Nombre de personnes tuées sur le coup ou décédées dans les trente jours des suites de l'accident, calculé sous la forme d'un taux type de mortalité (TTM).

Définition du cas de sida

Différentes définitions du cas de sida sont utilisées dans les pays, selon les facteurs démographiques (nombre d'enfants ou d'adultes, manifestation relative d'infections opportunistes) et selon l'infrastructure de laboratoire et la formation disponibles, mais les pays participant au programme de surveillance du sida en Europe utilisent une définition du cas de sida uniforme définitivement adoptée en 1993. La définition européenne du sida diffère de celle en vigueur aux États-Unis, en ceci qu'elle ne tient pas compte des critères de numération de lymphocytes T CD4 +. La définition du cas clinique de sida de l'OMS est utilisée dans les pays disposant de moyens de diagnostic limités.

Demandeurs d'asile

Personnes dans l'attente d'une décision concernant leur demande d'obtention du statut de réfugié.

Densité de population

Nombre d'habitants par kilomètre carré.

Dépense de consommation finale

La dépense de consommation finale couvre les dépenses consacrées par les unités institution-

nelles résidentes à l'acquisition des biens ou services qui sont utilisés pour la satisfaction directe des besoins individuels ou collectifs des membres de la communauté.

Dépense totale des administrations publiques

Selon le règlement (CE) n° 1500/2000 de la Commission du 10 juillet 2000, la dépense totale des administrations publiques comprend les catégories suivantes du SEC 95: consommation intermédiaire; formation brute de capital; rémunération des salariés; autres impôts sur la production; subventions à payer; revenus de la propriété; impôts courants sur le revenu et le patrimoine, etc.; prestations sociales autres que les transferts sociaux en nature; transferts sociaux en nature liés aux dépenses pour des produits fournis aux ménages par l'intermédiaire des producteurs marchands; autres transferts courants; ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension; transferts en capital à verser; acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits.

Dépenses totales de santé

Les dépenses totales de santé couvrent: les soins médicaux reçus par les ménages (des hôpitaux et des médecins aux services ambulanciers et aux produits pharmaceutiques) et leurs dépenses de santé, y compris la participation aux coûts et les médicaments achetés de leur propre initiative; les services de santé fournis par l'État (par exemple les écoles, les campagnes de vaccination), l'investissement dans les cliniques, les laboratoires, etc.; les frais administratifs; la recherche et le développement; la médecine du travail, les dépenses engagées par les organisations bénévoles, les organismes de bienfaisance et les régimes de santé parapublics.

Dette publique

Total des dettes brutes, à leur valeur nominale, en cours à la fin de l'année et consolidées à l'intérieur des secteurs du gouvernement général. Voir également «Critères de convergence».

Diagnostics CIM

Les diagnostics et les procédures associés aux hospitalisations sont classés conformément à la neuvième révision de la classification internationale des maladies (CIM 9). Cette dernière est le résultat d'une étroite collaboration entre de nombreux pays et organisations non gouvernementales, sous les auspices de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Elle a d'abord servi à classer les causes de mortalité avant d'être élargie aux diagnostics sur la morbidité. Par exemple, la modification clinique de la CIM est utilisée pour catégoriser les diagnostics dans les hôpitaux. En pratique, la CIM est devenue la classification internationale type des diagnostics, utilisée à la fois à des fins épidémiologiques et de gestion sanitaire. La plu-

part des États membres adopteront ou adoptent actuellement la dixième classification CIM. Les catégories de diagnostics utilisées sont fondées sur le diagnostic principal qui est communiqué comme le premier de plusieurs diagnostics éventuels codés sur le registre des sorties. Le diagnostic principal représente la «condition définie après examen comme étant essentiellement responsable de l'admission du patient à l'hôpital pour y être soigné».

Domaines d'études CITE 97

La classification comprend vingt-cinq domaines d'études (niveau à deux chiffres) pouvant ultérieurement être affinés en niveau à trois chiffres. On peut distinguer les neuf grands groupes présentés ci-après (niveau à un chiffre).

Niveau 0: programmes généraux

Niveau 1: éducation

Niveau 2: lettres et arts

Niveau 3: sciences sociales, commerce et droit

Niveau 4: sciences, mathématiques et informatique

Niveau 5: ingénierie, fabrication et production

Niveau 6: agriculture et sciences vétérinaires

Niveau 7: santé et protection sociale

Niveau 8: services

Écu

L'ancienne unité monétaire européenne (écu) peut être considérée comme la pierre angulaire du système monétaire européen (SME). L'écu était composé d'un panier de monnaies (voir ci-après). En plus de son usage officiel dans le SME, un marché privé de l'écu s'était développé, ce qui permettait de l'employer dans les transactions monétaires et de dénommer des instruments financiers à l'inclusion d'obligations. Le 1er janvier 1999, l'écu a été remplacé par l'euro, la nouvelle monnaie unique de l'Europe, à parité égale avec l'écu.

Émigrants

Personnes quittant leur pays de résidence habituelle pour élire domicile dans un autre pays. Selon les recommandations des Nations unies (1997) sur les statistiques de migration internationale (révision 1), ces personnes sont considérées comme des émigrants de longue durée si elles quittent le pays où elles résidaient auparavant pendant une période de douze mois ou plus. Toutefois, peu de pays sont en mesure de communiquer des statistiques fondées sur ces définitions. Les statistiques fournies dans le présent document sont généralement fondées sur des définitions nationales pouvant différer considérablement des recommandations des Nations unies. Tous les pays ne collectent pas de données statistiques sur les émigrants et, dans ceux qui le font, les sources des données et l'importance de la collecte varient.

Enquête sur les forces de travail (EFT)

Une enquête sur les forces de travail est une enquête s'adressant aux ménages qui vise à

obtenir des informations sur le marché du travail et sur des questions connexes au moyen d'interviews directes. L'enquête communautaire sur les forces de travail couvre l'ensemble des personnes qui vivent dans des ménages privés et exclut celles qui vivent dans des ménages collectifs (par exemple pensions, internats, établissements hospitaliers). Les définitions utilisées sont communes à tous les États membres de l'Union européenne et se fondent sur les recommandations internationales du Bureau international du travail (BIT).

Espérance de vie

Nombre moyen d'années restant à vivre pour les personnes d'un âge donné dans les conditions de mortalité applicables aux âges successifs d'une population donnée.

Euro

La troisième phase de l'union monétaire européenne a commencé le 1^{er} janvier 1999 avec l'adoption de la monnaie unique, l'euro. L'euro a remplacé l'écu à parité égale. Depuis cette date, la parité des monnaies nationales des onze États participant à la zone euro (Belgique, Allemagne, Espagne, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche, Portugal et Finlande) par rapport à l'euro a été fixée selon des taux de conversion irrévocables (voir tableau présenté ci-après). Ces pays ont été rejoints par la Grèce le 1^{er} janvier 2001. Jusqu'à la fin de l'année 2001, l'euro n'a existé que sous forme de monnaie scripturale (chèques, transferts de paiements et paiements par carte) et son utilisation était facultative (ni obligation ni interdiction). Les pièces et billets en euros ont été mis en circulation le 1^{er} janvier 2002, date à partir de laquelle l'utilisation de l'euro est devenue obligatoire, et les monnaies nationales ont progressivement été retirées de la circulation.

Taux de conversion fixes (1 euro = ...):

13,7603	ATS
40,3399	BEF
1,95583	DEM
166,386	ESP
5,94573	FIM
6,55957	FRF
340,750	GRD
0,787564	IEP
1 936,27	ITL
40,3399	LUF
2,20371	NLG
200,482	PTE

Les règles de conversion des monnaies nationales en euros et vice versa sont très strictes. Le taux officiel de conversion à six chiffres significatifs doit être utilisé pour chaque conversion, sans arrondi ni troncature. Pour convertir une somme en euros, cette dernière doit être divisée par le taux de conversion, et, pour l'opération inverse, la somme doit être multipliée par le taux de conversion.

La conversion d'une monnaie nationale de la zone euro vers une autre monnaie de cette même zone doit s'effectuer par l'intermédiaire de l'euro, en utilisant les taux de conversion appropriés.

Toute conversion vers une autre monnaie doit également se faire par l'intermédiaire de l'euro, mais en utilisant le taux de change en vigueur de la monnaie en question par rapport à l'euro.

Eurobaromètre

Les sondages d'opinion Eurobaromètre sont réalisés à la demande de la direction générale de l'éducation et de la culture de la Commission européenne deux fois par an, au printemps et à l'automne, depuis 1973. En dehors des sondages d'opinion, l'unité «Suivi des tendances de l'opinion publique» de la direction générale de l'éducation et de la culture organise des enquêtes sur des groupes cibles spécifiques et des analyses qualitatives (groupes de discussion, interviews approfondies) dans tous les États membres de l'UE et, occasionnellement, dans des pays tiers.

Excédent d'exploitation brut

Produit intérieur brut aux prix du marché moins la rémunération des salariés versée par les employeurs résidents, les impôts nets (des subventions) sur la production et les importations levés par les administrations publiques et par le reste du monde (y compris les institutions européennes).

L'excédent d'exploitation correspond au revenu que les unités de production tirent de leur propre utilisation de leurs outils de production.

Flux extra-UE

Toutes les opérations entre les pays de l'UE et les pays hors UE.

Flux intra-UE

Toutes les opérations que les pays de l'UE déclarent avoir effectuées avec d'autres États membres.

Forces de travail

Personnes présentes sur le marché du travail, c'est-à-dire les personnes qui ont un emploi et les chômeurs.

Forêt

Terre à couvert arboré (ou niveau équivalent de peuplement forestier) de plus de 10 % et d'une superficie supérieure à 0,5 ha. Les arbres doivent être capables d'atteindre une hauteur minimale de 5 m à maturité in situ.

Formation brute de capital fixe

La formation brute de capital fixe (FBCF) est égale aux acquisitions moins les cessions d'actifs fixes réalisées par les producteurs résidents au cours de la période de référence augmentées de certaines plus-values sur actifs non produits découlant de l'activité de production des unités productives ou institutionnelles. Par «actifs fixes», il faut entendre des actifs corporels ou incorporels issus de processus de pro-

duction et utilisés de façon répétée ou continue dans d'autres processus de production pendant une durée d'au moins un an.

Formation professionnelle continue (FPC)

Mesures ou activités de formation financées en totalité ou en partie par les entreprises et s'adressant aux salariés ayant un contrat de travail. Pour les besoins de l'enquête de la Commission européenne, on entend par «salariés» le nombre total de personnes occupées, à l'exclusion des apprentis et des stagiaires.

Gains bruts

Rémunération (salaires et traitements) en espèces versée directement au salarié, avant déduction de l'impôt sur le revenu et des cotisations de sécurité sociale à la charge du salarié.

Gains nets

Les gains nets sont calculés à partir des gains bruts en déduisant les cotisations de sécurité sociale et les impôts sur le revenu à charge des salariés et en ajoutant les allocations familiales s'il y a des enfants dans la famille.

Hébergement touristique

Comprend tous les types d'hébergement:

- les établissements d'hébergement touristique collectif:
 - les hôtels et les établissements similaires,
 - les autres établissements d'hébergement collectif (villages de vacances, camping, marinas, etc.),
 - les établissements spécialisés (établissements de santé, camps de travail et de vacances, moyens de transport publics et centres de conférences);
- l'hébergement touristique privé:
 - l'hébergement loué,
 - les autres types d'hébergement privé.

NB: Les données sur l'hébergement touristique privé ne sont pas incluses dans les données d'Eurostat.

Hébergement touristique (offre)

L'offre d'hébergement touristique est mesurée par le nombre de places-lits des établissements. Il s'agit du nombre de personnes qui peuvent passer la nuit dans des lits installés à titre permanent, sans tenir compte des lits supplémentaires installés à la demande du client.

Immigrants

Personnes arrivant ou revenant de l'étranger dans l'intention de résider dans le pays pendant un certain temps après avoir résidé ailleurs. Selon les recommandations (1997) des Nations unies sur les statistiques de migration internationale (révision 1), ces personnes sont considérées comme des immigrants de longue durée si elles séjournent dans leur pays d'accueil pendant une période de douze mois ou plus après avoir résidé ailleurs pendant douze mois ou plus. Toutefois, peu de pays sont en mesure de communiquer des statistiques fondées sur ces définitions. Les statistiques fournies dans le présent document

sont généralement fondées sur des définitions nationales pouvant différer considérablement des recommandations des Nations unies.

Tous les pays ne collectent pas de données statistiques sur l'immigration, et, dans ceux qui le font, les sources des données et l'importance de la collecte varient. Quelques pays (par exemple la France) excluent les citoyens nationaux des statistiques de l'immigration.

Impôts courants sur le revenu et le patrimoine

Les impôts courants sur le revenu et le patrimoine comprennent tous les versements obligatoires, sans contrepartie, en espèces ou en nature, prélevés périodiquement par les administrations publiques et par le reste du monde sur le revenu et le patrimoine des unités institutionnelles, ainsi que certains impôts périodiques qui ne sont basés ni sur le revenu ni sur le patrimoine.

Impôts sur la production et l'importation

Versements obligatoires sans contrepartie, en espèces ou en nature, prélevés par les administrations publiques ou par les institutions de l'Union européenne, qui frappent la production et l'importation de biens et de services, l'emploi de main-d'œuvre et la propriété ou l'utilisation de terrains, bâtiments ou autres actifs utilisés à des fins de production.

Inactifs

Personnes ne faisant pas partie des forces de travail. Il s'agit des personnes qui n'exercent pas d'activité professionnelle ou qui ne sont pas au chômage (définitions de l'Organisation internationale du travail). Les personnes occupées (exerçant une activité professionnelle) sont celles âgées de 15 ans et plus (16 ans et plus en Islande, en Espagne, en Suède et au Royaume-Uni) qui, pendant la semaine de référence, ont accompli un travail rémunéré pendant au moins une heure ou ne travaillaient pas mais avaient un emploi dont elles étaient temporairement absentes. Les travailleurs familiaux sont inclus. Pour la définition de «chômeur», voir cette entrée dans le glossaire.

Incidence de la maladie

L'incidence est une mesure du nombre de nouveaux cas survenant dans une population au cours d'une période donnée. On peut l'exprimer sous forme du nombre de nouveaux cas d'une maladie (ou d'une affection) pour 1 000 ou 100 000 personnes dans une année. L'incidence peut concerner la première manifestation d'une maladie (c'est-à-dire les nouveaux cas) ou tous ses épisodes.

Indice implicite des prix du PIB

Il s'agit d'un indicateur de l'évolution des prix de tous les biens et services constituant le PIB.

Industrie manufacturière

Elle concerne toutes les activités incluses dans la section D de la NACE rév. 1.1 (nomenclature

générale des activités économiques dans les Communautés européennes), y compris les activités artisanales et les activités à grande échelle. Il convient de noter que l'utilisation de machines et de matériels lourds ne se limite pas à la section D. Cette dernière couvre, notamment, les industries suivantes: fabrication de produits à base de minerais non métalliques, produits chimiques, fibres synthétiques ou artificielles, fabrication de produits en métaux, produits alimentaires, boissons et tabac, textile, cuirs et articles en cuir, bois et meubles en bois, fabrication de papier, d'articles en papier et d'articles imprimés, transformation du caoutchouc et des matières plastiques. En revanche, les industries extractives, la construction et le génie civil sont exclus.

Investissements directs étrangers (IDE)

Les IDE constituent, dans les comptes de la balance des paiements, la catégorie d'investissements internationaux traduisant l'objectif, pour une entité résidente d'une économie, d'obtenir un intérêt durable dans une entreprise résidant dans une autre économie. L'intérêt durable implique l'existence d'une relation à long terme entre l'investisseur direct et l'entreprise ainsi qu'un degré d'influence important, de la part de l'investisseur, sur la gestion de l'entreprise. L'entreprise d'investissements directs se définit formellement comme une entreprise constituée ou non en société dans laquelle l'investisseur direct détient 10 % ou plus des parts ordinaires ou des actions avec droit de vote (entreprise constituée en société) ou une participation équivalente (entreprise non constituée en société).

Flux et positions d'IDE: par des flux d'investissements directs, un investisseur acquiert une position d'investissements directs étrangers qui se répercute sur la position des investissements internationaux de l'économie. Cette position d'IDE (ou stock d'IDE) diffère des mouvements accumulés en raison de réévaluations (changements des prix ou des taux de change) et d'autres ajustements tels que le rééchelonnement ou l'annulation des emprunts, la remise des dettes ou des échanges de créances contre actifs.

Lits de soins en hôpital psychiatrique

Lits accueillant des malades hospitalisés pour des problèmes de santé mentale (y compris pour le traitement des toxicomanies), à l'exclusion des lits accueillant des malades handicapés mentaux si la vocation clinique principale n'est pas de nature médicale.

Lits de soins hospitaliers

Lits accueillant des malades officiellement admis (ou «hospitalisés») dans un établissement pour y recevoir un traitement et/ou des soins et qui passent au moins une nuit à l'hôpital ou dans un autre établissement dispensant des soins hospitaliers. Les soins hospitaliers sont fournis dans les hôpitaux, dans d'autres instal-

lations de soins en institution ou dans des établissements qui sont classés en fonction de la spécificité des soins qu'ils dispensent dans le secteur des soins ambulatoires, mais qui offrent des soins hospitaliers comme activité secondaire.

Logement

Pièce ou ensemble de pièces et leurs annexes — vestibules et corridors — situées dans un bâtiment permanent ou dans une partie structurellement distincte d'un tel bâtiment, destinées, par la manière dont le bâtiment a été construit, rénové ou transformé, à être habitées tout au long de l'année par un ménage privé. Il peut s'agir soit d'un logement unifamilial dans une maison, soit d'un appartement dans un immeuble collectif. Les logements comprennent les garages à usage résidentiel, même lorsqu'ils sont séparés de l'habitation ou appartiennent à différents propriétaires.

Maladies transmissibles

Maladies entraînant ou pouvant potentiellement entraîner une morbidité et/ou une mortalité significative dans l'UE et pour lesquelles l'échange d'informations peut constituer un moyen d'alerte précoce des menaces pesant sur la santé publique. Il peut également s'agir de maladies rares et graves non reconnues au niveau national, pour lesquelles la mise en commun de données permettrait d'élaborer des hypothèses à partir d'une base de connaissance plus étendue et pour lesquelles des mesures préventives efficaces sont disponibles, ce qui constitue un gain pour la protection de la santé.

Marge brute standard (MBS)

La marge brute standard d'une exploitation agricole est la valeur pécuniaire de la production brute de laquelle sont déduits les frais spécifiques correspondants.

La marge brute standard est la valeur de la marge brute correspondant à la situation moyenne dans une région donnée pour chaque caractéristique agricole.

Les MBS sont déterminées sur la base de moyennes triennales. Dans l'enquête 1997 sur la structure des exploitations agricoles, les marges brutes standard «1994» ont été calculées à partir de la moyenne arithmétique des années 1995, 1996 et 1997.

La production brute correspond à la somme des valeurs du ou des produits principaux et du ou des produits secondaires. Ces valeurs sont calculées en multipliant la production par unité (moins les pertes éventuelles) par le prix à la ferme, sans la TVA.

La production brute comprend également les subventions liées aux produits, à la superficie et/ou au cheptel.

Mécanisme des taux de change (MTC)

Partie du système monétaire européen visant à assurer une plus grande stabilité des taux de change. Il se composait de deux éléments: une

grille de parité des taux centraux bilatéraux et des marges de fluctuation et un indicateur de divergence qui mesurait le degré suivant lequel une monnaie s'éloignait de son taux central en écu. Il a cessé d'exister au début de la troisième phase de l'union monétaire.

Ménage

D'après la méthodologie des enquêtes sur les budgets des ménages, le ménage comprend des personnes qui partagent une même résidence et consomment collectivement certains biens ou services. Par «ménage», on entend une personne vivant seule ou un groupe de personnes non obligatoirement liées par un lien de parenté résidant à la même adresse et consommant collectivement certains biens ou services, c'est-à-dire partageant au moins un repas par jour ou une même pièce de séjour.

Migrations nettes (y compris corrections)

Différence entre les chiffres de l'immigration et ceux de l'émigration. Dans la mesure où la plupart des pays soit ne disposent pas de chiffres précis sur l'immigration et l'émigration, soit n'en disposent pas du tout, la migration nette est généralement estimée sur la base de la différence entre l'augmentation (totale) de la population et l'accroissement naturel entre deux dates données. Les statistiques sur la migration nette souffrent donc de toutes les imprécisions statistiques des deux composantes de cette équation, notamment en ce qui concerne l'accroissement de la population.

Mortalité infantile

Nombre de décès pour 1 000 enfants nés vivants, âgés de moins de 1 an.

NACE 70

Nomenclature générale des activités économiques dans les Communautés européennes (concernant les données des années 1970 à 1990).

NACE rév. 1.1

La NACE rév. 1.1 est une révision de la nomenclature générale des activités économiques dans les Communautés européennes (concernant les données des années postérieures à 1991, voir annexe intitulée «Nomenclature des activités économiques dans la Communauté européenne» à la fin de l'ouvrage).

Nations unies (ONU)

L'Organisation des Nations unies (ONU) a été créée le 24 octobre 1945 par 51 pays déterminés à préserver la paix par la coopération internationale et la sécurité collective. Aujourd'hui, presque toutes les nations du monde font partie de l'ONU: les pays membres sont au nombre de 189. Lorsque des États deviennent membres de l'ONU, ils acceptent les obligations de la charte des Nations unies, un traité international qui expose les principes de base des relations internationales. Selon la charte, l'ONU a quatre objectifs: maintenir la paix et la sécu-

rité au niveau international, développer des relations pacifiques entre les nations, coopérer pour résoudre les problèmes internationaux et promouvoir le respect des droits de l'homme et constituer un centre pour l'harmonisation des actions des nations.

Niveaux d'études selon la CITE 97

De façon empirique, la CITE part du principe qu'il existe plusieurs critères susceptibles d'aider à affecter les programmes d'enseignement aux niveaux d'éducation. En fonction du niveau et du type d'enseignement concerné, il est nécessaire d'établir un système de classement hiérarchique entre critères principaux et critères subsidiaires (condition type d'admission, condition minimale d'admission, âge minimal, qualification du personnel, etc.).

Niveau 0 — Éducation préprimaire

L'éducation préprimaire est définie comme étant la première étape de l'instruction organisée. Elle est dispensée dans une école ou dans un centre extérieur à la famille et s'adresse aux enfants âgés de 3 ans au moins.

Niveau 1 — Enseignement primaire ou premier cycle de l'éducation de base

Ce niveau commence entre 4 et 7 ans, est obligatoire dans tous les pays et dure généralement de cinq à six ans.

Niveau 2 — Premier cycle de l'enseignement secondaire ou deuxième cycle de l'éducation de base

Il assure la continuité avec les programmes de base du niveau primaire, bien que les programmes aient généralement une structure davantage orientée vers les matières enseignées. La fin de ce niveau coïncide souvent avec celle de la scolarité obligatoire.

Niveau 3 — Enseignement secondaire (deuxième cycle)

Ce niveau commence normalement à la fin de la scolarité obligatoire. L'âge d'admission est généralement de 15 à 16 ans. Les élèves doivent habituellement remplir des conditions d'admission (fin de la scolarité obligatoire, notamment). L'enseignement est souvent plus spécialisé qu'au niveau CITE 2. La durée du niveau CITE 3 varie normalement de deux à cinq ans.

Niveau 4 — Enseignement postsecondaire qui n'est pas du supérieur

Le niveau 4 de la CITE regroupe des programmes qui se situent de part et d'autre de la limite entre le deuxième cycle du secondaire et l'enseignement postsecondaire. Ils permettent d'élargir les connaissances des participants qui ont déjà terminé un programme de niveau CITE 3. Doivent être rattachés à ce niveau les programmes qui préparent à l'entrée au niveau 5 de la CITE et les programmes principalement conçus pour permettre un accès direct au marché du travail.

Niveau 5 — Premier cycle de l'enseignement supérieur

L'admission à ces programmes exige normalement des étudiants qu'ils aient achevé avec succès les niveaux 3 et 4 de la CITE. Ce niveau inclut les programmes de l'enseignement supérieur à orientation universitaire (type A) qui sont en grande partie fondés sur la théorie et les programmes de l'enseignement supérieur à orientation professionnelle (type B). Ils sont généralement plus courts que les programmes du niveau 5A et visent l'acquisition de compétences essentiellement professionnelles de façon à permettre d'accéder au marché du travail.

Niveau 6 — Deuxième cycle de l'enseignement supérieur

Ce niveau est réservé aux programmes d'enseignement supérieur conduisant à l'obtention d'un titre de chercheur hautement qualifié (doctorat).

Nouveau mécanisme des taux de change (MTC 2)

Le 1^{er} janvier 1999, le MTC a été remplacé par le nouveau mécanisme des taux de change (MTC 2). Ce dernier vise à préparer les pays ne participant pas d'emblée à la zone euro à intégrer l'union monétaire tout en contribuant à discipliner les taux de change dans l'UE. La monnaie centrale du système est l'euro. À la fin de 2000, seules les monnaies du Danemark et de la Grèce participent au nouveau mécanisme des taux de change. Les marges de fluctuation étaient de $\pm 2,25$ % pour le Danemark et de ± 15 % pour la Grèce. La Grèce ayant rejoint la zone euro le 1^{er} janvier 2001, le Danemark est actuellement le seul pays participant au système.

NUTS

Un règlement relatif à la nomenclature des unités territoriales statistiques a été approuvé par la Commission en 2003 [règlement (CE) n° 1059/2003]. Le but est de fournir une ventilation territoriale unique et cohérente pour l'établissement des statistiques régionales de l'UE. La NUTS actuelle (version 2003) subdivise le territoire de l'Union européenne en 84 régions NUTS 1, en 254 régions NUTS 2 et en 1 213 régions NUTS 3. Des régions NUTS ont été définies également pour les dix nouveaux États membres à partir du 1^{er} mai 2004. Veuillez consulter RAMON sur le site web d'Eurostat pour les dernières informations disponibles (http://europa.eu.int/comm/eurostat/ramon/nuts/splash_regions.html).

Obligations

Valeurs mobilières émises par des États, des sociétés, des banques ou d'autres organismes. En principe, elles portent intérêts et sont remboursables à une valeur déterminée et à une date donnée.

Obligations d'État

Instruments officiels de dette émis par les gouvernements afin de financer les déficits budgétaires

et de rembourser les dettes venant à échéance. Les rendements des obligations d'État se rapportent généralement aux rendements sur le marché secondaire, c'est-à-dire qu'ils sont observés sur le marché où des titres déjà en circulation sont traités.

Office européen des brevets (OEB)

L'Office européen des brevets (OEB) est le bras exécutif de l'Organisation européenne des brevets, un organisme intergouvernemental constitué dans le cadre de la convention sur le brevet européen (CBE), qui a été signée à Munich le 5 octobre 1973 et est entrée en vigueur le 7 octobre 1977. Les membres de l'Organisation européenne des brevets sont les États contractants de la CBE. L'OEB octroie des brevets européens pour les États contractants de la CBE. Les activités de l'OEB sont supervisées par le conseil d'administration de l'organisation, qui est composé de délégués des États contractants.

Source: OEB (<http://www.european-patent-office.org>).

Pacte de stabilité et de croissance

Le pacte de stabilité et de croissance s'inscrit dans le cadre de la troisième phase de l'Union économique et monétaire instaurée le 1^{er} janvier 1999. Il a pour objectif de s'assurer que les États membres poursuivent leurs efforts en matière de discipline budgétaire après l'adoption de la monnaie unique.

Concrètement, le pacte comprend une résolution du Conseil européen (adoptée à Amsterdam le 17 juin 1997) et deux règlements du Conseil du 7 juillet 1997 définissant les dispositions techniques détaillées (l'une sur le contrôle des situations budgétaires et sur la coordination des politiques économiques et l'autre sur la mise en œuvre de la procédure en cas de déficit excessif).

À moyen terme, les États membres ont décidé de poursuivre l'objectif d'un budget en équilibre ou pratiquement en équilibre et de présenter au Conseil et à la Commission un programme de stabilité avant le 1^{er} mars (programme faisant ensuite l'objet d'une actualisation annuelle). Parallèlement, les États ne participant pas à la troisième phase de l'UEM sont tenus de produire un programme de convergence.

Le pacte de stabilité et de croissance permet au Conseil de pénaliser tout État membre participant qui ne prendrait pas les mesures appropriées pour mettre un terme à un déficit excessif. La pénalité prendrait la forme d'un dépôt sans intérêt auprès de la Communauté mais pourrait être transformée en amende s'il n'était pas remédié au déficit excessif dans les deux ans.

Panier de l'écu

Il se composait de quantités fixes de douze monnaies des États membres de l'Union européenne. Lors de la création de l'écu, le 13 mars 1979, le panier était composé de quantités

fixes des monnaies des neuf États membres de l'époque et était identique à celui de l'unité de compte européenne (UCE). La composition du panier de l'écu a été gelée à partir de novembre 1993 jusqu'à l'introduction de la monnaie unique. Les monnaies de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède n'ont pas été prises en compte pour la composition du panier de l'écu, dans la mesure où ces pays ne sont devenus membres de l'UE qu'à partir de janvier 1995.

Papier et carton

Ensemble comprenant tous les types de papier graphique, papier journal, papier hygiénique et papier domestique, papier et carton d'emballage, ainsi que d'autres papiers et cartons. Sont exclus les produits en papier fabriqués tels que les boîtes, livres et magazines, etc.

Parités de pouvoir d'achat (PPA)

Les taux de change monétaire ne doivent pas servir à comparer les volumes des recettes et des dépenses, car ils traduisent généralement plus que de simples différences de prix (par exemple volumes des transactions financières entre monnaies, anticipations sur les marchés des changes).

En revanche, les PPA sont établies pour éliminer les différences entre les niveaux de prix dans différents pays. Elles reflètent donc véritablement les différences de pouvoir d'achat (des ménages par exemple). Les PPA sont obtenues en comparant les niveaux de prix d'un panier de biens et de services comparables représentatif des habitudes de consommation dans les divers pays. Les parités de pouvoir d'achat convertissent chaque unité monétaire nationale en une unité de monnaie artificielle commune, le standard de pouvoir d'achat (SPA).

Les PPA sont, au niveau le plus bas, les rapports de prix bilatéraux entre des éléments individuels strictement définis (par exemple: 1,5 GBP pour un pain au Royaume-Uni contre 2 EUR en Allemagne). Ces rapports sont ensuite traduits en rapports multilatéraux, rapportés à la moyenne de l'UE et agrégés en agrégats de plus en plus complexes (par exemple alimentation) pour aboutir au PIB.

Pays de l'EEE

L'Espace économique européen (EEE) comprend les États membres de l'UE ainsi que l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège. En 1989, Jacques Delors, alors président de la Commission, a proposé une nouvelle forme de partenariat qui devait aboutir à l'accord instaurant l'EEE. Les pays de l'AELE, à savoir, à l'époque, l'Autriche, la Finlande, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suède et la Suisse, ont accueilli cette idée avec enthousiasme, les négociations officielles ont commencé en juin 1990, et l'accord a été signé le 2 mai 1992, à Porto. Entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994, cet accord couvrait les pays de l'UE et ceux de l'AELE, à l'exception du Liechtenstein et de la Suisse. Depuis le 1^{er} janvier 1995, l'Autriche, la Finlande

et la Suède participent à l'EEE comme États membres de l'UE. De son côté, le Liechtenstein participe à part entière à l'EEE depuis le 1^{er} mai 1995. L'élargissement de l'UE a eu des répercussions directes sur l'accord EEE et les dix pays adhérant à l'UE ont demandé à devenir parties à l'accord EEE en décembre 2003. Les négociations relatives à l'élargissement de l'EEE ont eu lieu en 2003, et, depuis le 1^{er} mai 2004, l'EEE élargi comprend vingt-huit pays.

PCM (panel communautaire des ménages)

Enquête longitudinale à échantillon constant, dont les données collectées sont harmonisées, utilisant un ensemble commun de définitions et portant sur un échantillon représentatif de ménages privés dans chaque État membre de l'UE; conçue pour obtenir des informations sur le revenu et les questions sociales connexes au moyen d'interviews individuelles, elle a été lancée en 1994 et achevée en 2001.

PME

Petites et moyennes entreprises occupant moins de 250 personnes, selon la recommandation 2003/361/CE de la Commission adoptée le 6 mai 2003: classe d'entreprises qui est fonction du nombre de salariés, du chiffre d'affaires annuel et de l'indépendance de la société. Les PME forment l'ossature de la culture d'entreprise de l'EU-25, au sein de laquelle plus de 99 % des entreprises occupent moins de 250 personnes.

Poids vif des produits de la pêche

Le poids vif des produits de la pêche est obtenu par application de facteurs au poids débarqué ou au poids des produits et sert à indiquer le poids des produits de la pêche dans l'état où ils sont sortis de l'eau et avant tout traitement ou autre opération.

Prestations sociales (autres que les transferts sociaux en nature)

Les prestations sociales (autres que les transferts sociaux en nature) sont celles qui sont versées aux ménages par les administrations de sécurité sociale, d'autres unités des administrations publiques, les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), les entreprises d'assurances, les employeurs administrant des régimes d'assurance sociale sans constitution de réserves et d'autres unités institutionnelles administrant des régimes privés d'assurance sociale avec constitution de réserves.

Prévalence de la maladie

La prévalence est une mesure du nombre de cas d'une maladie constatés à un moment donné. On peut l'exprimer sous forme de proportion d'une population atteinte par la maladie à un moment donné de l'année. Pour que les statistiques de prévalence provenant d'études différentes soient comparables, la longueur de la période considérée doit être la même.

Production de bois rond

La production de bois rond (le terme est utilisé comme synonyme de «prélèvements») comprend toutes les quantités de bois tirées de la forêt et des autres espaces boisés ou autres sites d'abattage au cours d'une certaine période de temps.

Produit intérieur brut aux prix du marché (PIB p.m.)

Résultat final de l'activité de production des unités de production résidentes. Il correspond à la production totale de biens et de services de l'économie, moins la consommation intermédiaire.

Produit intérieur brut en standard de pouvoir d'achat

Produit intérieur brut converti en une unité de monnaie artificielle, le SPA (standard de pouvoir d'achat), par un taux de conversion spécial appelé PPA (parité de pouvoir d'achat).

Le PIB en SPA représente un volume pur après que les différences de niveau de prix entre les pays ont été gommées par le taux de conversion spécial PPA.

Produit national brut (PNB)

Voir «Revenu national brut».

Recette totale des administrations publiques

Selon le règlement (CE) n° 1500/2000 de la Commission du 10 juillet 2000, la recette totale des administrations publiques comprend les catégories suivantes du SEC 95: production marchande; production pour usage final propre; autre production non marchande; impôts sur la production et les importations; autres subventions sur la production à recevoir; revenus de la propriété; impôts courants sur le revenu et le patrimoine, etc.; cotisations sociales; autres transferts courants; transferts en capital.

Recherche et développement (R & D)

La recherche et le développement englobent le travail créatif entrepris sur une base systématique en vue d'enrichir la masse des connaissances, y compris la connaissance de l'être humain, de la culture et de la société, et d'employer ce volume de connaissances à concevoir de nouvelles applications.

Réfugié

Conformément à l'article 1^{er} de la convention des Nations unies de 1951 sur le statut des réfugiés, un réfugié est une personne ayant des craintes fondées d'être persécutée pour des raisons de race, de religion, de nationalité, d'appartenance à un groupe social particulier ou pour ses opinions politiques.

Il est à noter que de nombreux pays permettent aux demandeurs d'asile de rester sur leur territoire de manière temporaire ou permanente, même si leur statut ne correspond pas à la définition de la convention de 1951. Par exemple, les demandeurs d'asile peuvent obte-

nir une réponse favorable pour des motifs humanitaires.

Rémunération des salariés

Toute rémunération en espèces et en nature que les employeurs versent à leurs salariés en paiement du travail accompli par ces derniers au cours de la période considérée. Elle comprend les salaires et traitements bruts, les cotisations sociales effectives à la charge des employeurs et les cotisations sociales imputées (c'est-à-dire les cotisations qui correspondent aux prestations sociales octroyées directement par les employeurs sans passer par l'intermédiaire d'une administration de sécurité sociale, d'une entreprise d'assurances ou d'un fonds de pension autonome).

Réserves extérieures officielles

Réserves détenues par les autorités monétaires d'un pays afin de financer les déséquilibres de la balance des paiements ou de lutter contre les mouvements de spéculation sur la monnaie nationale. Elles comprennent l'or monétaire, les devises, les droits de tirage spéciaux (DTS) du Fonds monétaire international (FMI) et les réserves auprès du FMI.

Revenu national brut (RNB)

Le revenu national brut (RNB) équivaut au produit intérieur brut plus les revenus primaires reçus (rémunération des salariés, revenu de la propriété, subventions) de l'étranger moins les revenus primaires payés (rémunération des salariés, revenu de la propriété, impôts sur la production payés au reste du monde).

Le revenu national brut disponible est dérivé du RNB en ajoutant les transferts courants reçus du reste du monde et en déduisant les transferts courants payés au reste du monde.

Le revenu national net disponible équivaut au revenu national brut disponible moins la consommation de capital fixe.

Le concept de RNB (SEC 95) remplace celui de PNB (produit national brut, SEC 79). Les deux sont conceptuellement identiques.

Salariés

Personnes travaillant pour un employeur public ou privé et rémunérées sous forme de traitements, salaires, honoraires, gratifications, salaires au rendement ou paiements en nature; les membres de l'armée de métier sont également inclus. Un concept élargi de l'emploi est utilisé dans les recommandations internationales sur les statistiques du travail. Les personnes occupées déclarées dans l'enquête sur les forces de travail sont celles qui, pendant la semaine de référence, ont travaillé au moins pendant une heure contre salaire ou avantage, ou ne travaillaient pas mais avaient un emploi dont elles étaient temporairement absentes. Les travailleurs familiaux sont inclus.

SEC

Système européen de comptes (économiques intégrés), c'est-à-dire la méthodologie des

comptes nationaux. La nouvelle version du SEC 95 (la troisième) a été progressivement introduite à partir de 1999. Le SEC 95 est entièrement cohérent avec les orientations mondiales relatives aux comptes nationaux, le SCN 93.

Secteurs de haute technologie

La classification des secteurs manufacturiers de haute et de moyenne-haute technologie est fondée sur la notion d'intensité de R & D (ratio des dépenses de R & D au PIB). Selon ce critère, le secteur manufacturier de haute technologie comprend la fabrication de machines de bureau et d'ordinateurs, la fabrication d'équipements et d'appareils de radio, de télévision et de communication et la fabrication d'instruments médicaux de précision et d'instruments optiques, de montres et d'horloges. Le secteur manufacturier de moyenne-haute technologie comprend la fabrication de produits chimiques, de machines et d'équipements non compris ailleurs, la fabrication de machines et d'appareils électriques non compris ailleurs, la fabrication de véhicules automobiles, remorques et semi-remorques ainsi que la fabrication d'autres équipements de transport.

Selon une logique analogue à celle qui est appliquée au secteur manufacturier, Eurostat définit les secteurs suivants comme des services à forte concentration de connaissance: transport par eau; transport aérien; poste et télécommunications; intermédiation financière; assurance et financement des retraites (sauf sécurité sociale obligatoire); activités auxiliaires d'intermédiation financière; immobilier; location de machines et d'équipements sans opérateur et d'articles personnels et ménagers; informatique et activités connexes; la recherche et le développement; autres activités industrielles et commerciales; éducation; santé et action sociale; activités de loisirs, culturelles et sportives.

Parmi ces secteurs, la poste et les télécommunications, l'informatique et les activités connexes ainsi que la recherche et le développement sont considérés comme des services de haute technologie.

Services

Les expressions «industrie(s) de services», «secteur(s) des services» ou tout simplement «services» servent généralement à désigner les activités économiques couvertes par les sections G à K et M à O de la NACE rév. 1.1 ainsi que les unités qui mènent ces activités.

Services de communication

Dans le cadre de la balance des paiements, ce poste couvre les deux principales catégories de communications internationales entre résidents et non-résidents: les services de télécommunication et les services postaux (y compris les messageries).

Services fournis aux entreprises

Ils comprennent les services techniques (ingénierie, architecture et études techniques), les services informatiques (réalisation de logiciels et gestion de bases de données) ainsi que d'autres services spécialisés (activités juridiques, comptables et de conseil en gestion).

Sespros

Le système européen de statistiques intégrées de la protection sociale (Sespros) s'appuie sur le concept de protection sociale. La protection sociale est définie comme la couverture de risques et de besoins qui sont précisément définis et qui concernent tous les aspects de la protection sociale: santé, invalidité, vieillesse, famille et chômage. Le Sespros enregistre les recettes et les dépenses des différentes organisations (ou régimes) qui interviennent dans le domaine de la protection sociale. Les prestations sociales sont ventilées par type et par fonctions. Le type fait référence à la forme sous laquelle les prestations sont fournies: par exemple, en espèces ou en nature. Les fonctions rassemblent les besoins couverts par les prestations: ainsi, le maintien du revenu peut être payé dans le cadre de la santé, mais également de l'invalidité, de la vieillesse, de la maternité ou du chômage. Les recettes sont ventilées par type: cotisations sociales, contributions des administrations publiques et autres recettes.

Sortie d'hôpital

Sortie officielle d'un malade d'un établissement d'hospitalisation ou de soins actifs. Les taux de sortie sont exprimés sous la forme d'un nombre pour 100 000 habitants. Les chapitres des diagnostics (utilisant le diagnostic principal) ont été définis selon la classification internationale des maladies, neuvième révision, modification clinique (CIM-9-MC).

Standard de pouvoir d'achat (SPA)

Le standard de pouvoir d'achat est une unité de monnaie artificielle. Un SPA permet d'acheter la même quantité de biens et de services dans chaque pays alors qu'en raison des niveaux de prix différents dans les pays, des sommes différentes d'unités de monnaie nationale sont nécessaires pour acheter cette quantité de biens et de services.

Les SPA sont obtenus en divisant un agrégat économique d'un pays en monnaie nationale par sa PPA respective (voir «Parités de pouvoir d'achat»).

Statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC)

Outil de collecte de données dont les résultats sont harmonisés, remplaçant le PCM et destiné à être la source de référence des informations sur le revenu et les questions sociales connexes, contenant des éléments transversaux et longitudinaux et accordant une plus grande confiance aux sources nationales exist-

tantes afin d'améliorer les délais de disponibilité et la souplesse.

Subventions

Les subventions sont des transferts courants sans contrepartie que les administrations publiques ou les institutions de l'Union européenne versent à des producteurs résidents dans le but d'influer sur leurs niveaux de production, leurs prix ou la rémunération des facteurs de production.

Superficie agricole (SA) ou superficie agricole utilisée (SAU)

La superficie agricole (SA) ou superficie agricole utilisée (SAU) est la superficie utilisée pour les activités agricoles qui correspond aux catégories suivantes: terres arables, prairies permanentes, cultures permanentes et jardins potagers.

Système monétaire européen (SME)

Officiellement entré en vigueur le 13 mars 1979, il est resté opérationnel jusqu'au 31 décembre 1998. Son objectif était d'«établir une zone de stabilité monétaire en Europe par la mise en œuvre de certaines politiques relatives aux taux de change, aux crédits et aux transferts de ressources». Le SME se composait de trois éléments: l'écu, le mécanisme des taux de change (MTC) et le mécanisme de crédit. À la fin de son existence, les monnaies de tous les États membres (à l'exception de la Suède et du Royaume-Uni) faisaient partie du MTC.

Taux brut de mortalité (TBM)

Nombre de décès pour 1 000 habitants. Le TBM correspond à la moyenne pondérée des taux de mortalité par âge. Le facteur de pondération est la répartition par âge de la population dont on étudie les statistiques de mortalité. Comparer le TBM d'au moins deux populations revient à comparer une combinaison de différents taux de mortalité par âge et différentes structures de population ne reflétant pas les différences «réelles» de mortalité, mais incluant l'effet de la structure de la population sur le nombre total de décès et sur les TBM.

Taux d'accroissement naturel de la population

Naissances moins décès.

Taux d'emploi

Nombre de personnes ayant un emploi en pourcentage de la population du même âge.

Taux d'intérêt à long terme

Mesurés ici au travers du rendement actualisé des obligations d'État à dix ans.

Voir également «Critères de convergence».

Taux de change

Cours auquel une monnaie est échangée contre une autre.

Voir également «Critères de convergence».

Taux de chômage

Part des chômeurs dans la population active (en pourcentage).

Taux de l'argent au jour le jour

Il s'agit généralement du taux auquel les banques se prêtent de l'argent à échéance d'une journée sur le marché interbancaire. Ce taux se révèle un bon indicateur du niveau général des taux d'intérêt à court terme. Le taux de l'argent au jour le jour est déterminé, entre autres facteurs, par le niveau des taux d'intérêt pratiqués par les banques centrales.

Taux d'incidence des accidents du travail

Le taux d'incidence est le nombre d'accidents du travail qui se sont produits pendant l'année pour 100 000 personnes occupées. Pour tenir compte des différences entre les États membres dans la répartition de la main-d'œuvre dans les branches à risque, on effectue une standardisation donnant à chaque branche le même poids au niveau national que dans le total de l'Union européenne. Pour les indicateurs structurels, un indice du taux d'incidence est utilisé comme indicateur. Cet indice montre l'évolution du taux d'incidence par rapport à 1998 (= 100).

Taux de mortalité

Nombre de décès pour 100 000 habitants.

Taux de prélèvement sur les bas salaires: piège du chômage

Le piège du chômage correspond au pourcentage de la rémunération brute (lors du passage d'une période de chômage vers un nouvel emploi) qui est «perdu» par suite des effets combinés de la perte des allocations liées au chômage et de l'accroissement des taux d'imposition et de cotisation sociale.

Taux de prélèvement sur les bas salaires: poids de la fiscalité sur le coût de la main-d'œuvre

Le poids de la fiscalité sur le coût de la main-d'œuvre permet de mesurer la charge fiscale relative supportée par un salarié à faible revenu.

Taux type de mortalité (TTM)

Taux de mortalité d'une population présentant une distribution par âge type. Dans la mesure où la plupart des causes de décès sont largement fonction de l'âge et du sexe, le recours à des taux types de mortalité permet d'améliorer la comparabilité dans le temps et à l'échelon international, puisque les taux de mortalité sont mesurés, abstraction faite des différences dans la structure par âge de la population. Les TTM utilisés ici sont calculés par l'OMS sur la base d'une population européenne type.

Territoire économique

Par «territoire économique d'un pays», on entend le territoire géographique administré par un gouvernement; à l'intérieur de ce territoire, les personnes, les biens et services et les capi-

taux circulent librement. Il comprend également l'espace aérien national, les eaux territoriales, les gisements situés dans les eaux internationales exploités par des unités résidentes, les enclaves territoriales à l'étranger (représentations propres, bases militaires propres, etc.), à l'exclusion toutefois des enclaves extraterritoriales (représentations diplomatiques de pays étrangers ou d'institutions de l'Union européenne, etc.).

Tourisme et voyages

Au débit figurent les dépenses faites par les résidents vivant à l'étranger pendant moins d'une année pour une raison ou pour une autre: loisirs, travail, santé ou études. Au crédit, on enregistre les mêmes dépenses faites par des voyageurs étrangers sur le territoire national.

Transferts courants

Les transferts courants couvrent les transactions internationales dans le cadre desquelles des biens, services ou éléments financiers sont transférés entre les résidents d'une économie et les résidents d'économies étrangères sans recevoir de valeur économique en contrepartie.

Union économique et monétaire (UEM)

Union regroupant douze États membres participant à la monnaie unique, l'euro. Officiellement, il est reconnu que ces États ont satisfait aux critères de convergence. La troisième phase de l'UEM a commencé le 1^{er} janvier 1999, date à laquelle les monnaies de onze États membres ont été liées de manière fixe à l'euro. Ces onze pays ont été rejoints par la Grèce le 1^{er} janvier 2001. Les pièces et billets en euros ont été mis en circulation le 1^{er} janvier 2002 et les monnaies nationales ont été progressivement retirées du marché.

Union européenne (UE)

L'UE a été créée le 1^{er} novembre 1993, au moment de l'entrée en vigueur du traité de Maastricht. À la date du 31 décembre 1994, l'UE comptait douze États membres: Belgique, Danemark, Allemagne, Grèce, Espagne, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal et Royaume-Uni. Depuis janvier 1995, l'UE compte trois nouveaux membres: l'Autriche, la Finlande et la Suède. En mai 2004, dix nouveaux États membres ont rejoint l'UE: la République tchèque, l'Estonie, Chypre, la Lettonie, la Lituanie, la Hongrie, Malte, la Pologne, la Slovaquie et la Slovaquie.

Unité de travail annuel (UTA)

Une unité de travail annuel correspond au travail effectué par une personne employée à temps plein dans une exploitation agricole. «Temps plein» désigne le nombre d'heures minimal exigé par les dispositions nationales régissant les contrats de travail. Si ces derniers ne précisent pas le nombre d'heures, on consi-

dère que 1 800 heures constituent le nombre d'heures minimal (225 journées de travail de 8 heures).

United States Patent and Trademark Office (USPTO)

L'USPTO est une entité fédérale non commerciale et l'un des quatorze bureaux du département du commerce (DOC) des États-Unis. La mission de l'USPTO est de promouvoir le progrès industriel et technologique aux États-Unis et de renforcer l'économie nationale en administrant les lois relatives aux brevets et marques commerciales, en conseillant le secrétaire du commerce, le président des États-Unis, l'administration chargée de la protection des brevets, marques commerciales et droits d'auteur et l'administration chargée des aspects liés au commerce des droits de propriété intellectuelle.

Unités productrices résidentes

Unités dont la fonction principale est la production de biens et de services et dont le centre d'intérêt économique est axé sur le territoire économique d'un pays.

Valeur ajoutée brute aux prix du marché

Production finale (aux prix de base) moins la consommation intermédiaire (aux prix d'achat). La valeur ajoutée brute peut être ventilée par branche d'activité. Pour l'ensemble de l'économie, elle représente généralement plus de 90 % du PIB.

Valeurs réelles

Les valeurs réelles sont calculées en déflatant une variable économique à prix courants au moyen de l'indice des prix d'une autre variable, par exemple déflation de la rémunération des salariés par l'indice des prix de la consommation des ménages.

C'est généralement le cas pour les flux financiers et de revenus. Par exemple, pour déflater un revenu, un indice de prix approprié est fondé sur un panier de biens et de services reflétant la manière dont ce revenu est dépensé.

Zone euro: EUR-12 (précédemment EUR-11)

Premiers pays participant à l'union monétaire en janvier 1999: Belgique, Allemagne, Espagne, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche, Portugal et Finlande. Le 1^{er} janvier 2001, la Grèce a rejoint la zone euro. D'où les trois concepts: EUR-11 (les onze pays d'origine), EU-12 (EUR-11 plus la Grèce) et la zone euro, concept variable (EUR-11 jusqu'au 31 décembre 2000, EUR-12 à partir du 1^{er} janvier 2001). Il est à noter que le «R» placé après «EU» sert à faire la distinction entre la zone euro (EU-12, par exemple) et l'Union européenne (pour laquelle le code est simplement EU).

ACP — États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique signataires de l'accord de partenariat

Afrique du Sud, Angola, Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Congo, îles Cook, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Érythrée, Éthiopie, Îles Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Jamaïque, Kenya, Kiribati, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Îles Marshall, Maurice, Mauritanie, Micronésie (États fédérés de), Mozambique, Namibie, Nauru, Niger, Nigeria, Niue, Ouganda, Palau, Papouasie - Nouvelle-Guinée, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République dominicaine, Rwanda, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Îles Salomon, Samoa, São Tomé e Príncipe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Suriname, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinidad-et-Tobago, Tuvalu, Vanuatu, Zambie, Zimbabwe

AELE (EFTA) — Association européenne de libre-échange

Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse

ALENA — Accord de libre-échange nord-américain

Canada, États-Unis, Mexique

ANASE (ASEAN) — Association des nations de l'Asie du Sud-Est

Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, Laos, Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande, Viêt Nam

ASACR (SAARC) — Association sud-asiatique de coopération régionale

Bangladesh, Bhoutan, Inde, Maldives, Népal, Pakistan, Sri Lanka

CEAP — Coopération économique Asie-Pacifique

Australie, Brunéi Darussalam, Canada, Chili, Chine, Corée du Sud, États-Unis, Hong Kong, Indonésie, Japon, Malaisie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Papouasie - Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, Russie, Singapour, Taïwan, Thaïlande, Viêt Nam

CEI — Communauté des États indépendants

Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizstan, Moldova, Ouzbékistan, Russie, Tadjikistan, Turkménistan, Ukraine

EDA (DAE) — Économies dynamiques asiatiques

Corée du Sud, Hong Kong, Malaisie, Singapour, Taïwan, Thaïlande

EEE (EEA) — Espace économique européen

Islande, Liechtenstein, Norvège, Union européenne

Extra-Union européenne

Autres pays européens, Afrique, Amérique, Asie, Océanie et régions polaires, divers pays extra-UE (non spécifiés)

MEDA (hors UE), pays méditerranéens membres du partenariat euro-méditerranéen

Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Territoire palestinien occupé, Syrie, Tunisie, Turquie

Mercosur — Marché commun de l'Amérique du Sud

Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay

NPI — Nouveaux pays industrialisés asiatiques

Corée du Sud, Hong Kong, Singapour, Taïwan

OCDE hors UE — Organisation de coopération et de développement économiques hors UE

Australie, Canada, Île Christmas, Îles Cocos (Keeling), Corée du Sud, États-Unis — îles Heard — Île et McDonald, Islande, Japon, Mexique, Île Norfolk, Norvège, Nouvelle-Zélande, Suisse, Turquie, Îles Vierges des États-Unis

OPEP — Organisation des pays exportateurs de pétrole

Algérie, Arabie saoudite, Émirats arabes unis, Indonésie, Iran, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Koweït, Nigeria, Qatar, Venezuela

Pays candidats

Bulgarie, Roumanie, Turquie

Pays d'Amérique latine

Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Équateur, Guatemala, Haïti, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Uruguay, Venezuela

Pays du bassin méditerranéen (hors UE)

Albanie, Algérie, Bosnie-et-Herzégovine, Ceuta, Croatie, Égypte, Gibraltar, Israël, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Liban, Macédoine (ancienne République yougoslave de), Maroc, Melilla, Serbie-et-Monténégro, Syrie, Territoire palestinien occupé, Tunisie, Turquie

PECO — Pays d'Europe centrale et orientale

Albanie, Bosnie-et-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Macédoine (ancienne République yougoslave de), Roumanie, Serbie-et-Monténégro

Proche- et Moyen-Orient d'Asie

Arabie saoudite, Arménie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Émirats arabes unis, Géorgie, Iran, Iraq, République islamique d'Israël, Jordanie, Koweït, Liban, Oman, Syrie, Territoire palestinien occupé, Qatar, Yémen

Union européenne (EU-25), à partir du 1^{er} mai 2004

Belgique, République tchèque, Danemark, Allemagne, Estonie, Grèce, Espagne, France, Irlande, Italie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Hongrie, Malte, Pays-Bas, Pologne,

Autriche, Portugal, Slovénie, Slovaquie, Finlande, Suède, Royaume-Uni

Union européenne (EU-15), jusqu'au 30 avril 2004

Belgique, Danemark, Allemagne, Grèce, Espagne, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche, Portugal, Finlande, Suède, Royaume-Uni

Zone euro

Pays participant à l'Union économique et monétaire et ayant adopté l'euro comme monnaie unique. En

2001, il s'agissait notamment des pays suivants: Allemagne, Belgique, Grèce, Espagne, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche, Portugal et Finlande.

A. Agriculture, chasse, sylviculture**B. Pêche, aquaculture****C. Industries extractives**

- CA. Extraction de produits énergétiques
- CB. Extraction de produits non énergétiques

D. Industrie manufacturière

- DA. Industries agricoles et alimentaires
- DB. Industrie textile et habillement
- DC. Industrie du cuir et de la chaussure
- DD. Travail du bois et fabrication d'articles en bois
- DE. Industrie du papier et du carton; édition et imprimerie
- DF. Cokéfaction, raffinage, industries nucléaires
- DG. Industrie chimique
- DH. Industrie du caoutchouc et des plastiques
- DI. Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques
- DJ. Métallurgie et travail des métaux
- DK. Fabrication de machines et équipements
- DL. Fabrication d'équipements électriques et électroniques
- DM. Fabrication de matériel de transport
- DN. Autres industries manufacturières

E. Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau**F. Construction****G. Commerce; réparations automobile et d'articles domestiques**

- 50. Commerce et réparation automobile
- 51. Commerce de gros et intermédiaires du commerce
- 52. Commerce de détail et réparation d'articles domestiques

H. Hôtels et restaurants**I. Transports et communications**

- 60. Transports terrestres
- 61. Transports par eau
- 62. Transports aériens
- 63. Services auxiliaires des transports
- 64. Postes et télécommunications

J. Activités financières

- 65. Intermédiation financière
- 66. Assurance
- 67. Auxiliaires financiers et d'assurance

K. Immobilier, location et services aux entreprises

- 70. Activités immobilières
- 71. Location sans opérateur
- 72. Activités informatiques
- 73. Recherche et développement
- 74. Services fournis principalement aux entreprises

L. Administration publique**M. Éducation****N. Santé et action sociale****O. Services collectifs, sociaux et personnels**

- 90. Assainissement, voirie et gestion des déchets
- 91. Activités associatives
- 92. Activités récréatives, culturelles et sportives
- 93. Services personnels

P. Activités des ménages**Q. Activités extra-territoriales**

0. Produits alimentaires et animaux vivants

- 00. Animaux vivants autres que ceux figurant dans la division 03
- 01. Viandes et préparations de viande
- 02. Produits laitiers et œufs d'oiseaux
- 03. Poissons (à l'exclusion des mammifères marins), crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques et préparations
- 04. Céréales et préparations à base de céréales
- 05. Fruits et légumes
- 06. Sucres, préparations à base de sucre et miel
- 07. Café, thé, cacao, épices et produits dérivés
- 08. Nourriture destinée aux animaux (à l'exclusion des céréales non moulues)
- 09. Produits et préparations alimentaires divers

1. Boissons et tabacs

- 11. Boissons
- 12. Tabacs bruts et fabriqués

2. Matières brutes non comestibles, à l'exception des carburants

- 21. Cuirs, peaux et pelleteries bruts
- 22. Graines et fruits oléagineux
- 23. Caoutchouc brut (y compris le caoutchouc synthétique et le caoutchouc régénéré)
- 24. Liège et bois
- 25. Pâtes à papier et déchets de papier
- 26. Fibres textiles [à l'exception des laines en ruban (tops) et autres laines peignées] et leurs déchets (non transformés en fils ou en tissus)
- 27. Engrais bruts, autres que ceux de la division 56, et minéraux bruts (à l'exclusion du charbon, du pétrole et des pierres précieuses)
- 28. Minerais métallifères et déchets de métaux
- 29. Matières brutes d'origine animale ou végétale, n.d.a.

3. Combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes

- 32. Houilles, cokes et briquettes
- 33. Pétrole, produits dérivés du pétrole et produits connexes
- 34. Gaz naturel et gaz manufacturé
- 35. Énergie électrique

4. Huiles, graisses et cires d'origine animale ou végétale

- 41. Huiles et graisses d'origine animale

- 42. Huiles et graisses végétales fixes, brutes, affinées ou fractionnées

- 43. Huiles et graisses animales ou végétales, réparées; cires d'origine animale ou végétale, mélanges ou préparations non alimentaires de graisses ou d'huiles animales ou végétales, n.d.a.

5. Produits chimiques et produits connexes, n.d.a.

- 51. Produits chimiques organiques
- 52. Produits chimiques inorganiques
- 53. Produits pour teinture et tannage et colorants
- 54. Produits médicaux et pharmaceutiques
- 55. Huiles essentielles, résinoïdes et produits de parfumerie; préparations pour la toilette; produits d'entretien et détergents
- 56. Engrais (autres que ceux de la division 27)
- 57. Matières plastiques sous formes primaires
- 58. Matières plastiques sous formes autres que primaires
- 59. Produits chimiques et produits connexes, n.d.a.

6. Articles manufacturés classés principalement d'après la matière première

- 60. Ensembles industriels relevant de la section 6
- 61. Cuirs et peaux préparés, ouvrages en cuir, n.d.a., et pelleteries apprêtées
- 62. Caoutchouc manufacturé, n.d.a.
- 63. Ouvrages en liège et en bois (à l'exclusion des meubles)
- 64. Papiers, cartons et ouvrages en pâte de cellulose, en papier ou en carton
- 65. Fils, tissus, articles textiles façonnés, n.d.a., et produits connexes
- 66. Articles minéraux non métalliques manufacturés, n.d.a.
- 67. Fer et acier
- 68. Métaux non ferreux
- 69. Articles manufacturés en métal, n.d.a.

7. Machines et matériel de transport

- 70. Ensembles industriels relevant de la section 7
- 71. Machines génératrices, moteurs et leur équipement
- 72. Machines et appareils spécialisés pour industries particulières
- 73. Machines et appareils pour le travail des métaux
- 74. Machines et appareils industriels d'application générale, n.d.a., et parties et

- pièces détachées, n.d.a., de machines, d'appareils et d'engins
75. Machines et appareils de bureau ou pour le traitement automatique de l'information
76. Appareils et équipement de télécommunication et pour l'enregistrement et la reproduction du son
77. Machines et appareils électriques, n.d.a., et leurs parties et pièces détachées électriques (y compris les équivalents non électriques, n.d.a., de machines et d'appareils électriques à usage domestique)
78. Véhicules routiers (y compris les véhicules à coussin d'air)
79. Autre matériel de transport
- 8. Articles manufacturés divers**
80. Ensembles industriels relevant de la section 8
81. Constructions préfabriquées; appareils sanitaires et appareillage de plomberie, de chauffage et d'éclairage, n.d.a.
82. Meubles et leurs parties; articles de literie, matelas, sommiers, coussins et articles similaires rembourrés ou garnis intérieurement
83. Articles de voyage, sacs à main et contenants similaires
84. Vêtements et accessoires du vêtement
85. Chaussures
87. Instruments et appareils professionnels, scientifiques et de contrôle, n.d.a.
88. Appareils et fournitures de photographie et d'optique, n.d.a., montres et horloges
89. Articles manufacturés divers, n.d.a.
- 9. Articles et transactions non classés ailleurs dans la CTCI**
91. Colis postaux non classés par catégorie
93. Transactions spéciales et articles spéciaux non classés par catégorie
94. Ensembles industriels, n.d.a.
96. Monnaies (autres que les pièces d'or) n'ayant pas cours légal
97. Or à usage non monétaire (à l'exclusion des minerais et concentrés d'or)

Abréviations et acronymes

États membres

EU-25	les vingt-cinq États membres de l'Union européenne
EU-15	les quinze États membres de l'Union européenne jusqu'au 30 avril 2004
€ zone/ zone euro	EUR-11 (BE, DE, ES, FR, IE, IT, LU, NL, AT, PT, FI) jusqu'au 31 décembre 2000/EUR-12 à partir du 1 ^{er} janvier 2001
EUR-12	les douze pays participant à la zone euro (BE, DE, EL, ES, FR, IE, IT, LU, NL, AT, PT, FI)
BE	Belgique
CZ	République tchèque
DK	Danemark
DE	Allemagne
EE	Estonie
EL	Grèce
ES	Espagne
FR	France
IE	Irlande
IT	Italie
CY	Chypre
LV	Lettonie
LT	Lituanie
LU	Luxembourg
HU	Hongrie
MT	Malte
NL	Pays-Bas
AT	Autriche
PL	Pologne
PT	Portugal
SI	Slovénie
SK	Slovaquie
FI	Finlande
SE	Suède
UK	Royaume-Uni

Pays candidats

BG	Bulgarie
RO	Roumanie
TR	Turquie

Autres pays et territoires

AF	Afghanistan
AM	Arménie
AR	Argentine
AZ	Azerbaïdjan
BA	Bosnie-et-Herzégovine
BR	Brésil
CA	Canada
CD	République démocratique du Congo
CH	Suisse
CN	Chine
CO	Colombie
CS	Serbie-et-Monténégro
D-E	territoire de l'ancienne Allemagne de l'Est

D-W

DZ	territoire de l'ancienne Allemagne de l'Ouest
GB	Algérie
HR	Grande-Bretagne
IN	Croatie
IQ	Inde
IR	Iraq
IS	Iran
JP	Islande
KR	Japon
LI	Corée du Sud
LK	Liechtenstein
LY	Sri Lanka
NG	Libye
NO	Nigeria
RU	Norvège
SA	Russie
SG	Arabie saoudite
SL	Singapour
SO	Sierra Leone
TW	Somalie
UA	Taiwan
US	Ukraine
ZA	États-Unis
	Afrique du Sud

Monnaies

ECU	données jusqu'au 31 décembre 1998
EUR ⁽¹⁾	données à partir du 1 ^{er} janvier 1999
ATS ⁽¹⁾	schilling autrichien
BEF ⁽¹⁾	franc belge
CYP	livre chypriote
CZK	couronne tchèque
DEM ⁽¹⁾	mark allemand
DKK	couronne danoise
EEK	couronne estonienne
ESP ⁽¹⁾	peseta espagnole
FIM ⁽¹⁾	mark finlandais
FRF ⁽¹⁾	franc français
GBP	livre sterling
GRD ⁽¹⁾	drachme grecque
HUF	forint hongrois
IEP ⁽¹⁾	livre irlandaise
ITL ⁽¹⁾	lire italienne
LTL	litas lituanien
LUF ⁽¹⁾	franc luxembourgeois
LVL	lats letton
MTL	lire maltaise
NLG ⁽¹⁾	florin néerlandais
PLN	zloty polonais
PTE ⁽¹⁾	escudo portugais
SEK	couronne suédoise
SIT	tolar slovène
SKK	couronne slovaque
BGN	lev bulgare
CAD	dollar canadien
JPY	yen japonais

⁽¹⁾ L'euro a remplacé l'écu (code = ECU) le 1^{er} janvier 1999. Le 1^{er} janvier 2002, il a également remplacé douze monnaies communautaires.

ROL	leu roumain	ESB	encéphalopathie spongiforme bovine
TRL	livre turque	Eurostat	office statistique des Communautés européennes
USD	dollar des États-Unis	Eurydice	réseau d'information sur l'éducation en Europe (http://www.eurydice.org/)
Autres abréviations et acronymes		EU-SILC	statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie
ACP	États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique	FAO	Food and Agriculture Organisation (of the United Nations) (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture)
AELE	Association européenne de libre-échange (CH, IS, LI, NO)	FEDER	Fonds européen de développement régional
ALENA	accord de libre-échange nord-américain	FEOGA	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole
ANASE	Association des nations de l'Asie du Sud-Est	FMI	Fonds monétaire international
ASE	Agence spatiale européenne	fob	franco à bord
BCE	Banque centrale européenne	FSE	Fonds social européen
caf	coût, assurance et fret	GCSE	General Certificate of Secondary Education (diplôme de fin d'études secondaires)
CAND	pays candidats	IMC	indice de masse corporelle
CBPRD	crédits budgétaires publics de recherche et de développement	IPCE	indice des prix à la consommation européen
CECA	Communauté européenne du charbon et de l'acier	IPCEEE	indice des prix à la consommation de l'Espace économique européen
CEI	Communauté des États indépendants	IPCH	indice des prix à la consommation harmonisés
CITE	classification internationale type de l'éducation	IPCUM	indice des prix à la consommation de l'union monétaire
CTCI rév. 3	classification type pour le commerce international, rév. 3	IPI	indice de la production industrielle
CVT	formation professionnelle continue	ISBLSM	institution sans but lucratif au service des ménages
CVTS2	enquête sur la formation professionnelle continue (Continuing Vocational Training Survey)	ISPO	bureau de promotion de la société de l'information
DBO	demande biologique en oxygène	IT	technologie de l'information (TI)
DCO	demande chimique en oxygène	LMP	politiques du marché du travail
DG	direction générale	MBS	marge brute standard
DIRD	Dépenses intérieures brutes de R&D	Mercosur	Marché commun du Sud
DIRDE	Dépenses intérieures brutes de R&D du secteur des entreprises	MSTI/OCDE	Main Science and Technology Indicators/Organisation de coopération et de développement économiques
DOM	département d'outre-mer	NACE	nomenclature générale des activités économiques dans les Communautés européennes
EAD	économies asiatiques dynamiques	n.c.a.	non classé ailleurs
ECHP	panel des ménages de la Communauté européenne	n.d.a.	non déterminé ailleurs
ECHP-UDB	panel des ménages de la Communauté européenne — users' data base	NEI	nouveaux États indépendants (de l'ancienne Union soviétique)
ECMT	conférence européenne des ministres des transports (CEMT)	NHS	Sécurité sociale nationale
EEE	Espace économique européen (UE + pays de l'AELE sans la Suisse)	NUTS	nomenclature des unités territoriales statistiques
EFT	enquête sur les forces de travail	OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
EITO	European Information Technology Observatory	OCDE-CAD	Organisation de coopération et de développement
EPT	équivalent plein temps		

(¹) L'euro a remplacé l'écu (code = ECU) le 1^{er} janvier 1999. Le 1^{er} janvier 2002, il a également remplacé douze monnaies communautaires.

	économiques - comité d'aide au développement		Temperate and boreal forest resources assessment
OEB	Organisation européenne des brevets	TBM	taux brut de mortalité
OIT	Organisation internationale du travail	TIC	Technologies de l'information et de la communication
OMS	Organisation mondiale de la santé	TMS	Taux de mortalité standardisé
ONU	Organisation des Nations unies	TTM	taux type de mortalité
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole	TVA	taxe sur la valeur ajoutée
PAC	politique agricole commune	UE	Union européenne
PECO	pays d'Europe centrale et orientale	UEBL	Union économique belgo-luxembourgeoise
PIB	produit intérieur brut	Unesco	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
PNB	produit national brut	UNHCR	Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR)
PPA	parité de pouvoir d'achat	UTA	unité de travail par an
R&D	recherche et développement	VAB	valeur ajoutée brute
RON	indice d'octane recherche		
SAU	superficie agricole utilisée		
SDI	indicateurs de développement durable	Unités et mesures	
SEC	système européen de comptes économiques intégrés	GJ	gigajoule
Sespros	système européen de statistiques intégrées de la protection sociale	GWh	gigawattheure (10 ⁶ kWh)
SI	indicateurs structurels	ha	hectare
SIDA	syndrome d'immunodéficience acquise	hl	hectolitre
SIF	Statistics in Focus/Statistiques en bref	kcal	kilocalorie
SME	système monétaire européen	kg	kilogramme
SPA	standard de pouvoir d'achat	kgep	kilogramme-équivalent pétrole
TBFRA	TBFRA-2000 - enquête d'évaluation des ressources des forêts tempérée et boréale —	kWh	kilowatttheure
		m³	mètre cube
		sq. km/km²	kilomètre carré
		t	tonne (métrique)
		TB	tonne brute
		tep	tonne-équivalent pétrole
		tkm	tonne-kilomètre

Directions générales de la Commission (énumération incomplète)

DG	direction générale
DG AGRI	direction générale de l'agriculture
DG BUDG	direction générale du budget
DG COMP	direction générale de la concurrence
DG DEV	direction générale du développement
DG EAC	direction générale de l'éducation et de la culture
DG ECFIN	direction générale des affaires économiques et financières
DG ELARG	direction générale de l'élargissement
DG EMPL	direction générale de l'emploi et des affaires sociales
DG ENTR	direction générale des entreprises
DG ENV	direction générale de l'environnement
DG ESTAT	direction générale Eurostat
DG FISH	direction générale de la pêche
DG INFO	direction générale de la société de l'information
DG JAI	direction générale de la justice et des affaires intérieures
DG MARKT	direction générale du marché intérieur
DG PRESSE	direction générale de la presse et de la communication
DG REGIO	direction générale de la politique régionale
DG RELEX	direction générale des relations extérieures
DG RTD	direction générale de la recherche
DG SANCO	direction générale de la santé et de la protection des consommateurs
DG TAXUD	direction générale de la fiscalité et de l'union douanière
DG TRADE	direction générale du commerce
DG TREN	direction générale de l'énergie et des transports

Commission européenne

Annuaire Eurostat 2004 — Données 1992-2002

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes

2004 — 280 pp. — 21 x 29,7 cm

Thème 1: Statistiques générales

Collection: Panorama de l'Union européenne

ISBN 92-894-4964-0

ISSN 1540-490X

Prix au Luxembourg (TVA exclue) : 50 EUR

Comment consulter les informations sur le CD-ROM?

1. Une fois le CD-ROM correctement installé (*), appuyez sur le bouton «start». Dans la fenêtre qui apparaît sont indiqués le titre de l'annuaire et les versions linguistiques disponibles. Cliquez sur la langue de votre choix.
2. L'écran suivant énumère toutes les informations contenues sur le CD-ROM. Choisissez le type d'informations souhaité en cliquant dessus.
3. Suivez les instructions fournies sur chacun des écrans suivants.

(*) Si le programme ne démarre pas automatiquement, veuillez procéder comme suit:

- ouvrez l'explorateur de Windows;
- double-cliquez sur le symbole du lecteur de CD-ROM;
- double-cliquez sur **connect.bat** (exécution du programme) et suivez les instructions d'installation.

VENTE ET ABONNEMENTS

Les publications payantes éditées par l'Office des publications sont disponibles auprès de nos bureaux de vente répartis dans le monde.

Quelle est la marche à suivre pour acquérir l'une ou l'autre des publications?

Après vous être procuré la liste des bureaux de vente, vous choisissez le bureau qui vous intéresse et vous le contactez pour passer commande.

Comment vous procurer la liste des bureaux de vente?

- soit vous consultez le site internet de l'Office <http://publications.eu.int/>
- soit vous la demandez par télécopie au (352) 2929-42758 et vous la recevrez sur papier.